

MINISTERE
de l'EDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protec-
tion des monuments naturels et des sites de carac-
tère artistique, historique, scientifique, légén-
daire ou pittoresque et notamment l'article 4;

27 AOUT 1943

Vu l'arrêté du ~~10 AOUT 1942~~ pris par application de la loi du
~~XXXVIII~~ n° 421 du 28 juillet 1943

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conserva-
tion présente un intérêt général le site dit "pont des Etats" à ORNAISONS (Aude)

Parcelles cadastrales visées:

n° 318. 319. 359. 360. 961. 965. 966. 967. 968. 978 de la section A, du cadastre
d'Ornaisons.

Propriétaires intéressés:

M. AYRAUD Jean à Cruscades parcelle cadastrale.....	978
M. FABRE Emile parcelles cadastrales	961. 965. 318
M. GUICHARD Pierre (les héritiers de)	967. 968.
M. MAS Pierre, parcelles cadastrales.....	319. 359. 360
M. SERIEGBS Louis parcelle cadastrale	966

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-
ment pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune
d'Ornaisons et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 24 décembre 1943

Par délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux Arts

L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Ornaisons. — Pont des États du Languedoc, sur l'Orbieu, G.C. n° 24 (*Inv. MH* : 12 février 1951). Pont et ses abords (parcelles n°s 318, 319, 359, 360, 961, 965 à 968, 978, section A du cadastre) [*S. Ins.* : 24 décembre 1943].

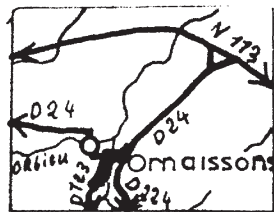


AUDE

ORNAISSONS

CANTON: LEZIGNAN
ARRONDI: NARBONNE

Lezignan



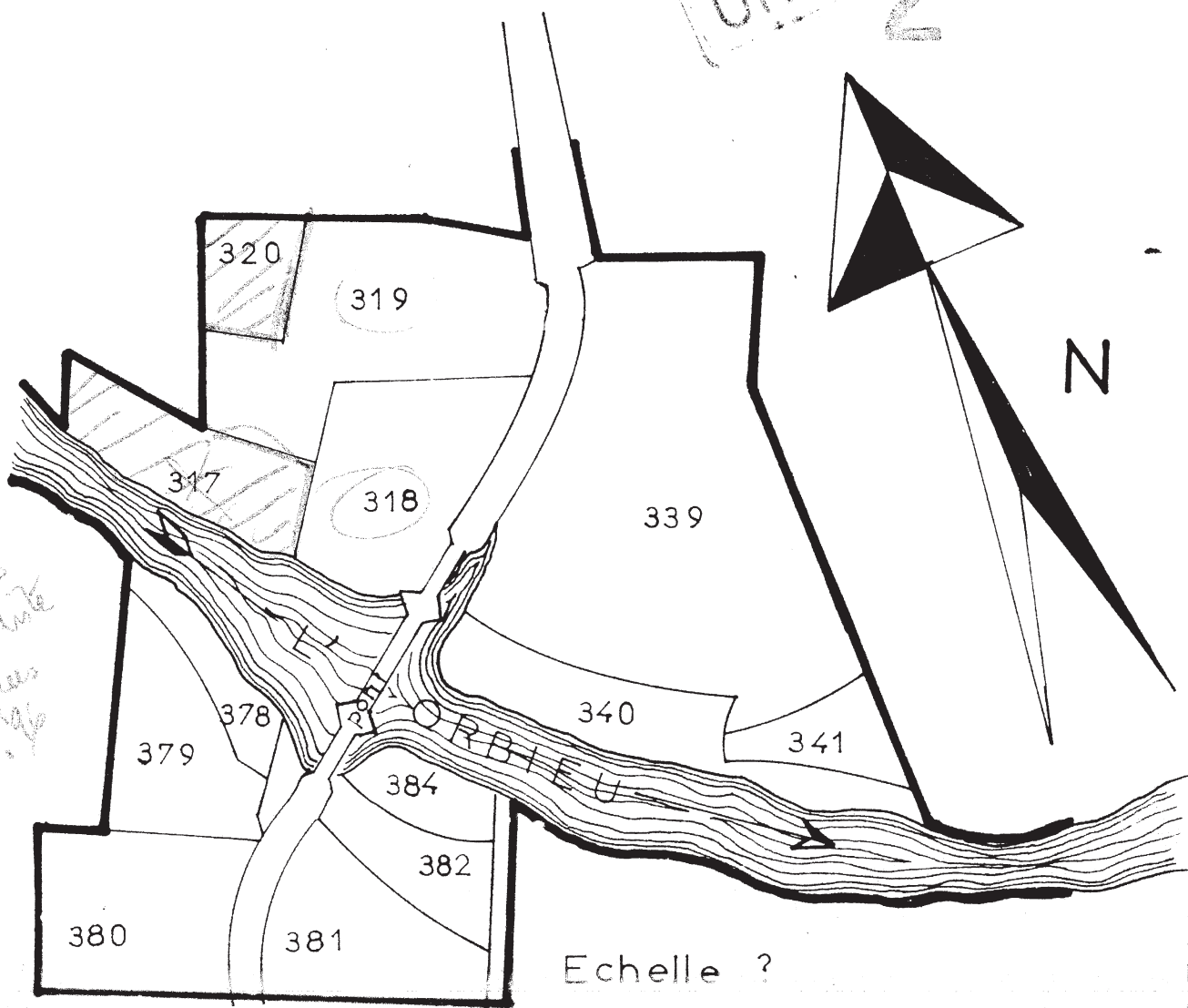
Narbonne

Durban Bizanet

Michelin au 1/200 000°
carte 86 pli 9

PONT DES ETATS & ABORDS

ORIGINAL
2



*le site est sur
de la lité
le site sur plan
p. 86*

Echelle ?

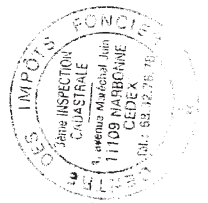
Partie inscrite:

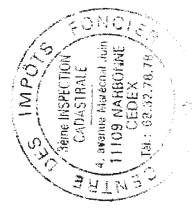
Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le site dit: "Pont des Etats" à Ornaissions (Aude).
Parcelles visées: N°S 318, 319, 359, 360, 961, 965, 966, 967, 968, 978 de la section A du cadastre d'Ornaissions.

Arrêté du 24 Decembre 1943

Note importante: La numération cadastrale du plan ne correspond pas à celle de l'arrêté.

RUSCADES





SECTION